Gestion des insectes

Notice Technique

Cultures Florales | Roses | Pépinières | Espaces Verts | Compatible PBI

Hortimec®

syngenta

La référence pour protéger les plantes des acariens mais aussi, en programme avec MAINSPRING® contre les mineuses et les thrips.

Propriétés et mode d'action

L'abamectine est un insecticide-acaricide de la famille des avermectines.
Il agit par ingestion et dans une moindre mesure par contact.
Translaminaire, il possède une longue persistance d'action de l'ordre de 3 à 6 semaines.

Homologations

Cultures	Ravageurs	Doses d'emploi	Nombre maximum d'applications par an
Rosiers	Acariens	0,025 l/hl	3
	Thrips	0,05 l/hl	
Chrysanthèmes	Thrips	0,05 l/hl	
Cultures florales et plantes vertes	Acariens	0,025 l/hl	
	Mouches mineuses et thrips	0,05 l/hl	
	Tarsonèmes	0,025 l/hl	
Arbres et arbustes d'ornement	Acariens	0,025 l/hl	2
	Acariens galligènes	0,075 l/hl	
	Thrips	0,05 l/hl	
	Psylles	0,075 l/hl	

Recommandations d'emploi

Les traitements sont réalisés par pulvérisation sur les parties aériennes.

Cultures	Usages	Stade d'intervention
Cultures florales et plantes vertes	Acariens *(larves et adultes)* Tarsonèmes	Dès l'apparition des premiers foyers. Renouveler 7 jours après si nécessaire. S'il s'agit de la première attaque d'acariens sur la culture, la première génération est homogène et de sensibilité uniforme. Il est donc possible dans ce cas d'utiliser **HORTIMEC** pour la deuxième application, sur cette même génération.
	Thrips *(larves)*	Dès l'apparition des premiers foyers. Renouveler 7 jours après si nécessaire. Après avoir réalisé deux traitements **HORTIMEC** à une semaine d'intervalle, alterner avec un produit efficace de famille chimique différente (**MAINSPRING**).
	Mouches mineuses *(larves)*	Dès que la présence du parasite est détectée (piqûres sur le feuillage, adultes identifiés…). Pour favoriser la pénétration du produit, ce traitement se fera à fort mouillage (1200 à 1500 l/ha). Renouveler 15 jours après si nécessaire. **HORTIMEC** peut être alterné avec **MAINSPRING** dans le cadre de programme de protection visant à réduire l'apparition éventuelle d'individus résistants.
Arbres et arbustes d'ornement	Acariens *(larves et adultes)*	En fin de printemps ou en début d'été, dès la présence très nette de populations d'acariens (au moins 2 à 5 formes mobiles par feuille) ou à l'apparition de symptômes. En cas de recontamination importante durant l'été, un second traitement peut être justifié.
	Thrips *(larves)*	Dès l'apparition des premiers foyers. Renouveler 7 jours après si nécessaire. Après avoir réalisé deux traitements **HORTIMEC** à une semaine d'intervalle, alterner avec un produit efficace de famille chimique différente (**MAINSPRING**).
	Psylles *(larves)*	Dès l'apparition des premiers symptômes d'enroulement des feuilles, de présence de cire cotonneuse ou de miellat. Il est important de contrôler les populations, dès la fin de l'hiver en plein air ou plus tôt sous abri, afin de limiter l'extension des populations. Renouveler 7 jours après si nécessaire.

Conditions d'applications

Pour tous les usages, il est recommandé d'employer **HORTIMEC** en alternance avec d'autres spécialités efficaces, de famille chimique différente (**MAINSPRING**), afin d'éviter l'apparition de phénomènes de résistances.

®

Sélectivité

Restrictions d'emploi

- Ne pas utiliser sur les cultures de fougères, Leucanthemum, oeillet d'inde (au stade plantule) et oeillet.
- Ne pas utiliser pendant la floraison sur les cultures de cyclamen, gloxinia, saintpaulia, Streptocarpus hybride.
- Ne pas utiliser plus de 2 **HORTIMEC** de suite dans un même programme.

Protection Biologique Intégrée

- En cultures florales, **HORTIMEC** présente une bonne sélectivité de positionnement vis-à-vis des auxiliaires.
- **HORTIMEC** est classé dangereux pour les abeilles et autres insectes pollinisateurs.
  Ne pas traiter les cultures pendant les périodes d'activité des abeilles.
  Pour les utilisateurs de bourdons, respecter les préconisations de votre fournisseur de bourdons.

Précautions d'emploi

Compte tenu de la grande diversité des genres et espèces en cultures ornementales, de la diversité des modes de production (sous abri, plein air …) et des stades de culture (jeunes plants…), il est INDISPENSABLE de procéder lors de la première utilisation à un TEST DE SELECTIVITE SUR QUELQUES SUJETS pour vérifier l'innocuité du produit avant de généraliser le traitement sur l'ensemble de la culture. En effet, les risques éventuels de sensibilité de certaines espèces ou des cultures cultivées sous abri ne sont pas à écarter.

- Modalités d'application : 3 (ou 2 pour les arbres et arbustes d'ornement) applications par an.
- En cas de mélange, respecter la réglementation en vigueur.
- Délai de rentrée dans la parcelle : 24 heures.
- Formulation : Concentré émulsionnable (EC).
- Conditionnement : 0,25 et 1 litre.

Complément d'information : www.syngenta-pro.fr
N° d'appel en cas d'urgence : N° Vert 0 800 803 264
Fiche de données de sécurité : www.quickfds.com

L'homologation pour les usages pucerons sur cultures florales et arbres et arbustes d'ornement ont été obtenus par la voie des Usages Mineurs avec signature de l'Accord relatif à l'emploi de produits phytopharmaceutiques sur "usages mineurs" avec l'ASTREDHOR. Conformément à l'article 3 de cet accord, les utilisateurs prennent connaissance et acceptent les risques de phytotoxicité, connus ou pas, qui peuvent être liés à l'utilisation du produit pour cet usage.

PP198-06-2020 - annule et remplace toute version précédente - Il appartient à l'utilisateur de s'assurer qu'il dispose bien des dernières informations réglementaires produits en consultant les fiches techniques sur notre site internet www.syngenta-pro.fr © 2020 - Goutte

HORTIMEC® - Attention - H302 - Nocif en cas d'ingestion. H319 - Provoque une sévère irritation des yeux. H373 - Risque présumé d'effets graves pour les organes (système nerveux) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. EUH401 - Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

MAINSPRING® - H412 - Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. EUH401 - Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

Syngenta France SAS - 1228, Chemin de l'Hobit - 31790 Saint-Sauveur France.
SAS au capital de 111 447 427 Euros. RCS – RSAC Toulouse 443 716 832. Numéro de TVA intra-communautaire : FR 11 443 716 832. N° d'agrément MP02249 : distribution de produits phytopharmaceutiques à des utilisateurs professionnels.

HORTIMEC® - AMM N° 8500174 - Composition : 18 g/l abamectine * - P102 Tenir hors de portée des enfants. P260 Ne pas respirer les embruns de pulvérisation. P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage (se reporter au livret de l'étiquette pour le détail des protections aux différentes phases) P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. P314 Consulter un médecin en cas de malaise. P501 Éliminer le contenu/récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée. SP1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. SPe3 Pour protéger les arthropodes non cibles, respecter une zone non traitée de 20 mètres par rapport à la zone non cultivée adjacente pour les cultures fruitières, les cultures florales diverses hautes (> 50 cm) et les cultures légumières à la dose de 21,6 g sa/ha. SPe3 Pour protéger les arthropodes non cibles, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport à la zone non cultivée adjacente pour les cultures florales diverses basses (< 50 cm) et les cultures légumières aux doses inférieures ou égales à 13,5 g sa/ha. SPe3 Pour protéger les arthropodes non cibles, respecter une zone non traitée de 50 mètres par rapport à la zone non cultivée adjacente pour les cultures en arboriculture et les arbres et arbustes d'ornement. SPe3 Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 20 mètres par rapport aux points d'eau pour les rosiers, les cultures florales diverses hautes (> 50 cm), les cultures en arboriculture et les arbres et arbustes d'ornement. SPe3 Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport aux points d'eau pour les cultures légumières, les framboisiers, les cultures florales diverses basses (< 50 cm) et les tomates. Spe8 Dangereux pour les abeilles. Pour protéger les abeilles et autres insectes pollinisateurs, ne pas appliquer durant toute la période de floraison et pendant les périodes de production d'exsudats. Retirer les ruches pendant l'application et 4 jours après traitement. Avant le traitement, détruire dans le couvert végétal spontané de la zone cultivée toutes les parties aériennes en fleurs ou avec production d'exsudats. SPe8 Ne pas appliquer moins de 4 jours avant la floraison de la culture. Spe8 Ne pas traiter si une zone adjacente cultivée ou non est en fleur au moment du traitement.
MAINSPRING® - AMM N° 8800843 - Composition : 75 % cyromazine * - P102 Tenir hors de portée des enfants. P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. P273 Éviter le rejet dans l'environnement. P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux et du visage : se reporter au tableau de l'étiquette pour le détail des protections. P501 Éliminer le contenu/récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée. Ce produit peut porter atteinte à la faune auxiliaire. Eviter toute exposition inutile pour les usages sous abris. Respecter un délai de 12 heures entre le traitement et l'introduction de pollinisateurs. SP1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage.
® Marque enregistrée et * substance active d'une société du groupe Syngenta.

Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée, consultez http://agriculture.gouv.fr/ecophyto. Pour les conditions d'emploi et les usages, doses et conditions préconisées : se référer à l'étiquette du produit ou www.syngenta-pro.fr.

syngenta®

PRODUITS POUR LES PROFESSIONNELS : UTILISEZ LES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES AVEC PRÉCAUTION. AVANT TOUTE UTILISATION, LISEZ L'ÉTIQUETTE ET LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT.